L'AMAP à Cheval

ASSOCIATION POUR LE **M**AINTIEN DE L'**A**GRICULTURE **P**AYSANNE

Contrat Miel - 2025-2026

Partenariat avec : Pascal BOYARD, apiculteur à Briis sous Forges, Essonne
190 Chemin Vert - Launay Maréchaux - 91640 Briis sous Forges
Tél. : 06 13 16 42 59
pascal.boyard@gmail.com
www.abeille-hurepoise.fr

Abonnement Saison 2025-2026
Ce contrat instaure un partenariat avec Pascal BOYARD, apiculteur à Briis sous Forges, en Essonne. En souscrivant à ce contrat, vous préachetez une part de production d'une saison de miel qui s'étend de d'avril à fin juillet et sera distribuée par le producteur sur un lieu de remise de produits. Les ruchers sont localisés à Briis sous Forges, Forges les Bains, Pecqueuse, Fontenay les briis, Vaugrigneuse. En début de saison, les abeilles butinent surtout des fleurs d'arbres fruitiers, pissenlits, érables, aubépines et trèfle. Par la suite elles butinent des fleurs d'acacias. A partir de mi-juin, elles butinent principalement des fleurs de châtaignier et de tilleul ou autres fleurs sauvages selon l'emplacement des ruches. Et selon le lieu, la saison, l'année, les conditions météorologiques, le miel sera sensiblement différent.

En consommant ces produits vous contribuez à soutenir le maintien de ruches en Ile de France.
Rappelons que les abeilles, par le biais de la pollinisation rendent de grands services aux producteurs de céréales, de légumes et de fruits.
Ce contrat est organisé par l'association " L'amap à Cheval " (Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne), à ce titre régi par les statuts de l'association et le règlement intérieur.

La production de miel :
Notre production artisanale de miel est réalisée à partir d'abeilles sélectionnées sur des critères de rusticité et d'adaptation à l'environnement local, seuls gages de la conservation d'une abeille autonome.
Lors de la récolte le miel n'est pas chauffé, de telle sorte qu'il conserve ses vitamines et flavonoïdes garants des qualités bénéfiques pour notre santé.
Le procédé d'extraction et le mode de gestion de nos ruches sont globalement compatibles avec une production en mode « agriculture biologique ».
Néanmoins, nous ne recherchons pas de certification bio car nous considérons que l'octroi de ce label n'est pas crédible pour des raisons de localisation géographique.
Nous considérons que pour justifier d'une certification bio, il faut situer les ruches dans des zones exclusivement bio et actuellement les exploitations localisées dans le rayon d'action des ruches, ne sont pas toutes en cours de conversion.
Par ailleurs, même en agriculture biologique, l'emploi de produits de traitements agréés, mais malgré tout toxiques pour les abeilles (pyrèthre), impose le déplacement des ruches dans d'autres secteurs géographiques qui ne sont pas nécessairement bio.

Néanmoins, les arbres fruitiers situés dans les jardins de particuliers, ainsi que les arbres de nos campagnes et forêts ne font pas l'objet de traitements chimiques.

Afin de préserver nos produits d'éventuelles altérations par des produits de dégradation du plastique, le miel est conditionné exclusivement en pot de verre.

Le volume des abonnements :
Les abonnements commencent avec un minimum de 3 pots de miel de 500g (pots en verre).

CONTRAT A SIGNER ET RETOURNER
à la coordination de l'AMAP A CHEVAL (Audiane Duteil), ACCOMPAGNE DES CHEQUES.

Nom, Prénom : ……..

Adresse complète : ……

Courriel : ……..

Tél. : ……..

Cochez la case :

☐ Je suis à jour de ma cotisation 2025/26 auprès de l'association « L'Amap à Cheval ».

Je commande* AU MINIMUM 3 POTS *de miel au choix.

Je choisis* MA DATE DE LIVRAISON *pour chaque pot :

Désignation	Prix unitaire	Qté pour le 16/10/2025	Prix	Qté pour le 04/12/2025	Prix
Miel de Printemps - Pots de 500g	10 €				
Miel d'acacia - Pots de 500g	12 €				
Miel de Châtaignier - Pots de 500g	10 €				
Miel toutes fleurs d'été - Pots de 500g	10 €				
AroMiel Citron - Pots de 500g	11 €				
Bonbons boules fourrées - 250g	7,50 €				
Bonbons pastilles eucalyptus - 250g	7,50 €				
Bonbons pastilles sève de pin - 250g	7,50 €				
Bonbons pastilles à la Violette - 250g	7,50 €				
	Total :				

Les pots de miel seront réservés spécialement pour les amapiens qui ont passé commande et livrés aux dates et lieux convenus avec la coordination de l'AMAP. En cas d'absence à la date de distribution les pots seront remis à la coordination.

Modalités de paiement :
Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **Pascal BOYARD**
Ils ne sont encaissés qu'après la livraison et afin de faciliter le travail de gestion, un chèque par date de livraison (2 dates de livraison = 2 chèques)
Le règlement et le contrat doivent être remis au coordinateur, qui les transmettra.

Fait à : …….. Le : ……

Signature de l'adhérent : **Signature de Pascal BOYARD :**